

Acte n°2023-04

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 17 avril 2023,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021 ;

Vu le contrat pluriannuel de site de Lyon-Saint-Etienne 2022-2026, volet spécifique de l'Université Lumière Lyon 2,

Le quorum ayant été constaté en début de séance (39 membres présents et représentés).

Est informé de :

OBJET : Echanges sur le contrat de site (volet établissement)

Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2, a présenté le contrat pluriannuel de site (2022-2026), dans son volet spécifique concernant l'Université Lumière Lyon 2.

Il s'agit d'un contrat entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, représenté par Madame Sylvie RETAILLAU, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et l'Université Lumière Lyon 2, représentée par Madame Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'établissement, pour les années 2022-2026.

Le Ministère a souhaité établir désormais un contrat resserré, centré autour de quelques grands sujets clés. Ainsi, nous avons un nombre limité d'indicateurs (quatorze), détaillés en annexes. Il se décline en quatre grandes parties. Succèdent à la présentation générale, les grands axes stratégiques et objectifs qui en découlent. Ceux-ci ont été explicités en séances par la Présidente. Parmi ces grands axes, nous retrouvons la nécessité d'inscrire l'établissement dans la politique de site, mais également la création d'une nouvelle université pluridisciplinaire de rang mondial, relativement au projet *PLURIEL 2024*, portant sur la création de l'EPE entre les universités Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) et Lumière Lyon 2, avec l'école CPE Lyon. De plus, il vise à proposer une offre de formation attractive et inclusive, dans le cadre du développement de la pluridisciplinarité, et à promouvoir une recherche d'excellence, ouverte sur la société. Enfin, le dernier axe conduit à inscrire l'Université Lyon 2, et l'EPE à l'avenir, vers une « université responsable et engagée avec et pour la société ».

Concernant l'historique de la rédaction dudit contrat, celui-ci devait être commun aux universités Lyon 2 et Lyon 1 et le plan avait été travaillé conjointement avant d'être amendé et validé par la DGESIP. A la demande de l'UCBL, il a ensuite été convenu d'établir deux contrats distincts, avec des parties communes aux deux établissements concernant les différents axes. Finalement, seul l'axe 2 a pu être rédigé conjointement, à l'exception des quelques modifications introduites par l'UCBL avant l'envoi au ministère. Néanmoins, les grandes orientations des contrats des deux établissements sont très largement partagées, reflétant des stratégies communes.

Le Ministère (DGESIP) fera un retour sur la rédaction de ce contrat. Un vote aura ainsi lieu sur la version finalisée dudit contrat avec le Ministère d'ici fin juin, voire début juillet.

Fait à Lyon, le 18 avril 2023,

La Présidente de l'Université
Nathalie DOMPNIER